

QUESTIONS DIVERSES POUR LE CTA DU MARDI 4 FEVRIER 2020**Point n°1 : bilan genré du RIFSEP**

Cette demande a été formulée en GT et au CTA de novembre. Nous aimerais disposer de ces données qui permettent de travailler sur l'égalité de traitement femmes-hommes.

Point n°2 : LDG des enseignants, CPE et Psy-EN et des administratifs

- Pour les enseignants, CPE et Psy-EN, le calendrier des opérations de mouvement inter académiques et intra-académique va-t-il être modifié étant donné la disparition des CAPA ? Si oui, est-il possible d'avoir ce nouveau calendrier ? Nous souhaiterions que les établissements disposent de plus de temps pour les remontées dgh et que le calendrier d'affectations des contractuels soit avancé.
- Même question pour les administratifs et même souhait d'avancement d'opération d'affectation d'une part pour que les titulaires puissent bénéficier d'une formation à l'entrée en fonction et d'autre part que les contractuels et les établissements aient de meilleures conditions de rentrée.

Point n° 3 : Questions sur la mise en place de la réforme du bac et du lycée.

- nous avons demandé pour le CTA de novembre un bilan RH de la mise en place de SNT (quelles sont les disciplines qui y sont représentées ? y a-t-il des dédoublements ?). Est-il possible d'avoir ce bilan ?
- Des consignes ont-elles été données dans notre académie, conformément aux engagements du ministère, envers les personnels de direction pour octroyer du temps de concertation pour les corrections des E3C ?

Point n°4 : mise en œuvre du secourisme dans notre académie

Notre courrier en date du 9 décembre, sauf erreur de notre part, n'a pas suscité de réponses. Nous posons donc à nouveau ces questions. Nous voudrions :

- un état des lieux précis permettant de mesurer les disparités entre établissements, certains collèges formant 100% de leurs élèves au PSC1, quand d'autres peinent à former une poignée de volontaires
- la communication de cet état des lieux à chaque CTA de bilan de rentrée
- l'attribution et le fléchage clair de moyens spécifiques de DGH aux établissements qui disposent de moniteurs PSC1 afin que cette ressource ne soit pas sous-employée. Par ailleurs il n'est pas normal que ces collèges ne reçoivent aucune aide alors que les collèges qui n'en disposent pas ont bénéficié de financement pour rémunérer des intervenants extérieurs.
- une reconnaissance du travail accompli aux moniteurs non enseignants. La réponse donnée à notre question diverse au CTA du 12 novembre ne nous satisfait pas. L'impossibilité statutaire de rémunération salariale par des HSE ne doit pas occulter, à défaut, les possibilités à explorer de contrepartie horaire, comme le CET. Sans ces contreparties, certains personnels dont le dévouement atteindra ses limites, renonceront à animer des sessions et l'objectif sera encore plus difficile à atteindre.